

(Container)



## Korrex™ B Herbicide

<b>GROUPE</b>	<b>4</b>	<b>HERBICIDE</b>
---------------	----------	------------------

L'herbicide Korrex™ B supprime les mauvaises herbes à feuilles larges dans les champs où l'on pratique le travail du sol, avant le semis des céréales et dans les jachères à travail réduit du sol et les terres non cultivées (jachère d'été et chaume).

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : Dicamba, présent sous forme de sel de diméthylamine..... 480 g e. a./L  
Solution

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 31205, LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**ATTENTION**  **POISON**

**AVERTISSEMENT -- IRRITE LES YEUX**

CONTENU NET : 1L - Vrac

**Corteva Agriscience Canada Company**  
2450, 215 – 2<sup>nd</sup> Street S.W.  
Calgary, Alberta  
T2P 1M4  
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

## **PRÉCAUTIONS**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Dégeler si le produit a gelé. Agiter avant l'usage.

Les préposés à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques.

NE PAS retourner dans un champ traité au cours des 12 heures suivant le traitement.

NE PAS utiliser zone résidentielle, c'est-à-dire des endroits où des personnes peuvent être exposées durant la pulvérisation ou après, notamment à proximité des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

## **PREMIERS SOINS**

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**NOTE AU MÉDECIN :** Des dommages probables aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation du lavage gastrique.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

## **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

## **ENTREPOSAGE**

Conserver l'herbicide Korrex B dans son contenant d'origine seulement, loin des autres pesticides, des engrais et des aliments destinés aux humains ou au bétail. Garder le contenant fermé pour prévenir les déversements et la contamination. Garder les emballages secs en tout temps.

## **PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES**

- L'herbicide Korrex B ne devrait pas être appliqué sur ou près des arbres ou des plantes que l'on désire conserver.
- Appliquer l'herbicide Korrex B lorsque la température de l'air se situe entre 10 et 25 °C. Ne pas appliquer lorsqu'il y a un risque de chute brutale de la température au cours de la nuit suivant le traitement.
- Ne pas contaminer les eaux d'irrigation ou d'usage domestique. Nettoyer à fond l'équipement d'application après l'usage.
- Ne pas traiter dans des endroits où le mouvement de pénétration dans le sol ou le lessivage de surface risquent d'amener l'herbicide Korrex B en contact avec les racines de plantes à conserver.
- N'ajouter aucun autre produit tel qu'huile, agents mouillants, émulsifiants, détergents, mouillants, adhésifs ou dispersants à l'herbicide Korrex B appliqué aux cultures.
- Pour obtenir de l'information sur l'utilisation de la végétation traitée pour l'alimentation et le pacage des bovins de boucherie et des vaches laitières, ainsi que des recommandations sur les périodes d'attente entre le traitement et la récolte des cultures traitées, consulter le texte sur les restrictions de pâturage dans la section Mode d'emploi.
- S'assurer que l'équipement de pulvérisation utilisé pour appliquer l'herbicide Korrex B est correctement nettoyé avant de le réutiliser pour appliquer d'autres produits chimiques. Voir à cet effet la section sur la méthode suggérée pour le nettoyage de l'équipement de pulvérisation.

## **MODE D'EMPLOI**

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

### **Ruissellement en surface**

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile). Le potentiel de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive des plans ou cours d'eau avoisinants.

NE PAS appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

### **Lessivage**

L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où le sol est perméable (par exemple sols de sable, de sable loameux ou de loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

## **PRÉCAUTIONS CONTRE LA DÉRIVE**

L'herbicide Korrex B pourrait causer des dommages aux arbres et plantes que l'on désire conserver, en particulier le soya, les fleurs, les arbres fruitiers, les vignes, les plantes ornementales, les pois, les pommes de terre, les tomates, le tabac et d'autres plantes à feuilles larges, spécialement quand ils sont en développement et en croissance.

Suivre ces précautions en cas de pulvérisation à proximité de cultures sensibles :

1. Éviter de pulvériser lorsque le vent souffle en rafales ou qu'ils dépassent 8 km/h et qu'ils se dirigent vers des cultures sensibles. Laisser une zone tampon adéquate entre les superficies traitées et les plantes sensibles.
2. Pulvériser de façon à produire de grosses gouttelettes, car elles ont moins tendance à dériver hors de la zone cible que les pulvérisations à fines gouttelettes. Choisir des buses conçues pour donner peu de fines gouttelettes. Garder la pression de pulvérisation sous les 150 kPa et le volume de pulvérisation supérieur à 220 L/ha, à moins d'une indication contraire du fabricant des buses.
3. Ne pas pulvériser lorsqu'il est prévu que la température dépassera les 30 °C.
4. Éviter d'appliquer par temps très humide ou brumeux.

Voir livret d'étiquettes pour les directions complètes pour la gestion de la dérive de pulvérisation.

### **LIRE LE MANUEL D'ÉTIQUETTE POUR LE MODE D'EMPLOI COMPLET.**

#### **NETTOYAGE ET ÉLIMINATION DES CONTENANTS**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### **L'herbicide Korrex B avec d'autres herbicides**

Les directives ci-dessous concernent le nettoyage du pulvérisateur utilisé pour une application de l'herbicide Korrex B utilisé dans un mélange en réservoir avec des poudres mouillables, des concentrés émulsifiables ou d'autres types de préparations solubles dans l'eau. (Quand on utilise des mélanges en réservoir contenant l'herbicide Korrex B avec des préparations hydrosolubles, il faut ajouter du détergent à l'eau de rinçage).

1. Arroser à fond les surfaces intérieures et extérieures de l'appareil en remplissant d'eau la moitié du réservoir. Vidanger le réservoir en faisant fonctionner le pulvérisateur jusqu'à ce que le système soit purgé de l'eau de rinçage.
2. Remplir le réservoir d'eau, et ajouter en même temps 1 kg de détergent pour chaque 150 L d'eau. Actionner la pompe pendant 5 à 10 minutes afin de faire circuler la solution de détergent dans le système du pulvérisateur; par la suite, laisser s'échapper une petite quantité de solution par la rampe du pulvérisateur et les buses. Laisser la solution agir pendant plusieurs heures, ou mieux encore, toute la nuit.
3. Vider le réservoir en laissant couler cette solution de détergent par la rampe.
4. Répéter l'étape 1 et suivre à nouveau les étapes 2 et 3.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(Booklet)



## Korrex™ B Herbicide

GRUPE	4	HERBICIDE
-------	---	-----------

L'herbicide Korrex™ B supprime les mauvaises herbes à feuilles larges dans les champs où l'on pratique le travail du sol, avant le semis des céréales et dans les jachères à travail réduit du sol et les terres non cultivées (jachère d'été et chaume).

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : Dicamba, présent sous forme de sel de diméthylamine..... 480 g e. a./L  
Solution

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 31205, LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**ATTENTION**  **POISON**

**AVERTISSEMENT -- IRRITE LES YEUX**

CONTENU NET : 1L - Vrac

**Corteva Agriscience Canada Company**  
2450, 215 – 2<sup>nd</sup> Street S.W.  
Calgary, Alberta  
T2P 1M4  
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

## **PRÉCAUTIONS**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Dégeler si le produit a gelé. Agiter avant l'usage.

Les préposés à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques.

NE PAS retourner dans un champ traité au cours des 12 heures suivant le traitement.

NE PAS utiliser zone résidentielle, c'est-à-dire des endroits où des personnes peuvent être exposées durant la pulvérisation ou après, notamment à proximité des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

## **PREMIERS SOINS**

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**NOTE AU MÉDECIN :** Des dommages probables aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation du lavage gastrique.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

## **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

## **ENTREPOSAGE**

Conserver l'herbicide Korrex B dans son contenant d'origine seulement, loin des autres pesticides, des engrais et des aliments destinés aux humains ou au bétail. Garder le contenant fermé pour prévenir les déversements et la contamination. Garder les emballages secs en tout temps.

## **PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES**

- L'herbicide Korrex B ne devrait pas être appliqué sur ou près des arbres ou des plantes que l'on désire conserver.
- Appliquer l'herbicide Korrex B lorsque la température de l'air se situe entre 10 et 25 °C. Ne pas appliquer lorsqu'il y a un risque de chute brutale de la température au cours de la nuit suivant le traitement.
- Ne pas contaminer les eaux d'irrigation ou d'usage domestique. Nettoyer à fond l'équipement d'application après l'usage.
- Ne pas traiter dans des endroits où le mouvement de pénétration dans le sol ou le lessivage de surface risquent d'amener l'herbicide Korrex B en contact avec les racines de plantes à conserver.
- N'ajouter aucun autre produit tel qu'huile, agents mouillants, émulsifiants, détergents, mouillants, adhésifs ou dispersants à l'herbicide Korrex B appliqué aux cultures.
- Pour obtenir de l'information sur l'utilisation de la végétation traitée pour l'alimentation et le pacage des bovins de boucherie et des vaches laitières, ainsi que des recommandations sur les périodes d'attente entre le traitement et la récolte des cultures traitées, consulter le texte sur les restrictions de pâturage dans la section Mode d'emploi.
- S'assurer que l'équipement de pulvérisation utilisé pour appliquer l'herbicide Korrex B est correctement nettoyé avant de le réutiliser pour appliquer d'autres produits chimiques. Voir à cet effet la section sur la méthode suggérée pour le nettoyage de l'équipement de pulvérisation.

## **MODE D'EMPLOI**

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

### **Ruissellement en surface**

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile). Le potentiel de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive des plans ou cours d'eau avoisinants.

NE PAS appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

### **Lessivage**

L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où le sol est perméable (par exemple sols de sable, de sable loameux ou de loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

## **PRÉCAUTIONS CONTRE LA DÉRIVE**

L'herbicide Korrex B pourrait causer des dommages aux arbres et plantes que l'on désire conserver, en particulier le soya, les fleurs, les arbres fruitiers, les vignes, les plantes ornementales, les pois, les pommes de terre, les tomates, le tabac et d'autres plantes à feuilles larges, spécialement quand ils sont en développement et en croissance.

Suivre ces précautions en cas de pulvérisation à proximité de cultures sensibles :

1. Éviter de pulvériser lorsque le vent souffle en rafales ou qu'ils dépassent 8 km/h et qu'ils se dirigent vers des cultures sensibles. Laisser une zone tampon adéquate entre les superficies traitées et les plantes sensibles.
2. Pulvériser de façon à produire de grosses gouttelettes, car elles ont moins tendance à dériver hors de la zone cible que les pulvérisations à fines gouttelettes. Choisir des buses conçues pour donner peu de fines gouttelettes. Garder la pression de pulvérisation sous les 150 kPa et le volume de pulvérisation supérieur à 220 L/ha, à moins d'une indication contraire du fabricant des buses.
3. Ne pas pulvériser lorsqu'il est prévu que la température dépassera les 30 °C.
4. Éviter d'appliquer par temps très humide ou brumeux.

## GESTION DE LA DÉRIVE

### Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus du sol ou du couvert végétal.

### Application terrestre

Appliquer l'herbicide Korrex B ou les mélanges en réservoir contenant l'herbicide Korrex B dans au moins 110 litres d'eau à l'hectare.

Les préposés à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques.

### Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

1. Ne pas traiter lorsque la vitesse du vent est supérieure à 15 km/h.
2. Ne pas utiliser une pression supérieure à 200 kPa.
3. Ne pas pulvériser lorsque le vent souffle en direction de cultures sensibles avoisinantes, de jardins ou de brise-vent.

Mauvaises herbes supprimées	Dose de l'herbicide Korrex B	Mélange en réservoir
chardon des champs (partie aérienne seulement) gaillet grateron (dose élevée seulement) laiteron des champs (partie aérienne seulement) renouée liseron renouée persicaire renouée scabre saponaire des vaches sarrasin de Tartarie, spargoute des champs	herbicide Korrex B seul à 230-290 mL/ha	aucun



## L'HERBICIDE KORREX B / AZOTE LIQUIDE

Les applications de l'herbicide Korrex B en prélevée sont généralement compatibles avec la plupart des engrais azotés liquides. Afin de vérifier la compatibilité, mélanger dans un petit contenant tous les ingrédients du produit fini dans leurs proportions relatives avant de faire le mélange dans le réservoir. Si, après cinq minutes, il ne se forme ni grumeau, ni résidu, gelée, film, couche huileuse ou tout autre type de précipité, c'est que les ingrédients du mélange de pulvérisation sont compatibles.

Mauvaises herbes supprimées	Dose de l'herbicide Korrex B	Mélange en réservoir
abutilon amarante à racine rouge* ansérine de Russie chardon des champs** chénopode blanc* fausse herbe à poux gaillet grateron grande herbe à poux laiteron des champs** liseron des champs** moutarde de l'Inde moutarde des champs petite herbe à poux* renouée liseron renouée persicaire renouée scabre saponaire des vaches sarrasin de Tartarie sisymbre élevé spargoute des champs vélar d'Orient vélar fausse giroflée	Herbicide Korrex B seul à 600 mL – 1,25 L/ha	aucun

\* Y compris les espèces résistantes à l'atrazine.

\*\* Appliquer l'herbicide Korrex B annuellement pendant trois ans, au stade de floraison du liseron et au stade du bouton des chardons.

## TRAVAIL RÉDUIT DU SOL (SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES AVANT LE SEMIS DES CÉRÉALES)

### Notes sur le traitement

1. Dans les systèmes à travail réduit du sol, on peut faire des applications de l'herbicide Korrex B + glyphosate<sup>†</sup> sur les graminées annuelles et les feuilles larges annuelles déjà levées avant un semis de blé, d'orge, de seigle et d'avoine.
2. Le semis devrait suivre peu après l'application, puisque ce mélange en réservoir ne procure aucune suppression résiduelle des mauvaises herbes.
3. Si on tarde à semer après l'application du mélange, cela permettra aux mauvaises herbes de lever entre l'application du produit et la levée de la culture.
4. Certaines cultures à feuilles larges comme le maïs sucré, les lentilles, les pois, le canola et le lin pourraient être endommagées par une application en présemis de ce mélange; ces cultures ne devraient donc pas être semées après l'utilisation de ce mélange en réservoir.
5. Dans certaines conditions de stress, comme une sécheresse ou du temps froid, ou lorsque que de l'eau extrêmement dure (> 700 ppm de Ca + Mg) est utilisée, l'ajout de 50 L/ha d'eau à ce mélange en réservoir aidera à obtenir de meilleurs résultats.

<b>Mauvaises herbes Supprimées</b>	<b>Dose de l'herbicide Korrex B</b>	<b>Dose de glyphosate<sup>†</sup></b>
<b>Graminées annuelles</b> (Appliquer n'importe quand entre la levée et l'épiaison) brome des toits céréales spontanées folle avoine ivraie de Perse séttaire verte	Herbicide Korrex B, 315 mL/ha +	<b>Pour dose de glyphosate<sup>†</sup> à 333 g ia/ha utiliser:</b>  620 mL/ha (540 g ea/L)  665 mL/ha (500 g ea/L)  695 mL/ha (480 g ea/L)  740 mL/ha (450 g ea/L)  925 mL/ha (360 g ea/L)
<b>Feuilles larges annuelles</b> (Appliquer jusqu'à 15 cm de hauteur) amarante à racine rouge canola spontané chénopode blanc moutarde des champs renouée renouée liseron* renouée persicaire saponaire des vaches sagesse-des-chirurgiens** kochia à balais soude roulante tabouret des champs**	Herbicide Korrex B, 315 mL/ha +	+ 0,5 L d'un agent tensioactif non ionique dans 100 L d'eau
<b>Vivaces</b> (Appliquer avant l'épiaison ou le brunissement des feuilles du bas) orge queue d'écureuil (élimination partielle seulement)	Herbicide Korrex B, 315 mL/ha +	

\* Appliquer au stade de 1 à 4 feuilles.

\*\* Pour une maîtrise optimale des mauvaises herbes annuelles d'hiver comme la sagesse-des-chirurgiens et le tabouret des champs, du 2,4-D devrait être appliqué aux mauvaises herbes levées et en croissance active, durant l'automne précédant l'application du mélange de l'herbicide Korrex B + glyphosate en présemis au printemps. Consulter l'étiquette du 2,4-D pour connaître les doses appropriées

†Le taux d'application du produit dépend de la garantie du produit. Se référer à l'étiquette du glyphosate pour plus d'information sur les mauvaises herbes supprimées, le mode d'emploi ainsi que les restrictions et les mises en garde de l'étiquette. Utiliser seulement des produits à base de glyphosate homologués pour des pratiques de travail réduit ou minimum du sol.

## **SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES JACHÈRES À TRAVAIL RÉDUIT DU SOL**

### **Notes sur le traitement**

1. Appliquer les mélanges en réservoir contenant l'herbicide Korrex B au printemps sur les sols en jachère où les plantules de mauvaises herbes sont levées et en croissance active, aux stades de 2 à 4 feuilles.
2. La maîtrise pourrait être réduite si les mauvaises herbes sont à un stade plus avancé au moment de l'application.

Les préposés à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques.

**DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT** : NE PAS retourner dans un champ traité au cours des 12 heures suivant le traitement.

**NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

Mauvaises herbes supprimées	Dose de l'herbicide Korrex B	Mélange en réservoir
amarante à racine rouge** canola spontané céréales spontanées chénopode blanc folle avoine kochia à balais moutarde des champs orge queue d'écureuil** renouée liseron** renouée persicaire saponaire des vaches sagesse-des-chirurgiens* sétaire verte soude roulante tabouret des champs	290 mL/ha +	<b><u>Pour dose de glyphosate† à 267- 356 g ia/ha utiliser:</u></b>  495 mL - 660 mL/ha (540 g ea/L)  535 mL - 712 mL/ha (500 g ea/L)  555 mL - 743 mL/ha (480 g ea/L)  600 mL - 790 mL/ha (450 g ea/L)  740 mL - 990 mL/ha (360 g ea/L)  +  350 mL d'un agent tensioactif non ionique approuvé pour cet usage dans 50-100 L d'eau
renouée liseron	600 mL/ha +	

\* Pour la suppression de la sagesse-des-chirurgiens, utiliser la dose la plus forte de glyphosate

\*\* Répression seulement.

†Le taux d'application du produit dépend de la garantie du produit. Se référer à l'étiquette du glyphosate pour plus d'information sur les mauvaises herbes supprimées, le mode d'emploi ainsi que les restrictions et les mises en garde de l'étiquette. Utiliser seulement des produits à base de glyphosate homologués pour des pratiques de travail réduit du sol.

#### Notes sur l'application de l'herbicide Korrex B avec glyphosate

1. Ces mélanges en réservoir devraient être appliqués sur les mauvaises herbes levées et en croissance active ayant une hauteur de 8 à 15 cm.
2. Utiliser la dose la plus forte de glyphosate lorsque les mauvaises herbes ont atteint un stade de croissance plus avancé.
3. Pour supprimer les mauvaises herbes vivaces, consulter la section appropriée de cette étiquette pour connaître les bons stades de croissance et les stades d'application recommandés.
4. La suppression pourrait être réduite si on utilise une eau boueuse telle que l'eau provenant d'un étang ou d'un fossé non entretenu.

#### SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LA JACHÈRE ET LE CHAUME

##### Notes sur le traitement

1. Appliquer l'herbicide Korrex B dans 110 - 220 litres d'eau à l'hectare.
2. Pour une suppression optimale du chardon des champs, il faut utiliser une approche à long terme qui comprend des traitements de la culture, post-récolte et de jachère, combinés à des techniques de travail du sol.
3. Si l'application est faite après le 1<sup>er</sup> septembre ou si le taux d'humidité du sol est extrêmement faible après l'application, des dommages à la culture pourraient survenir le printemps suivant.

Les préposés à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques.

**DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT** : NE PAS retourner dans un champ traité au cours des 12 heures suivant le traitement.

**NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE**

Mauvaises herbes supprimées	Dose	Cultures possibles l'année suivante
chardon des champs laiteron des champs liseron des champs pâquerette vivace patience crépue (partie aérienne) sénéçon jacobée verge d'or	Herbicide Korrex B seul à raison de 2,5 L/ha	céréales soya maïs cultivé haricots blancs maïs sucré
chardon des champs laiteron des champs	Herbicide Korrex B à 1,25 L/ha + glyphosate† à 605 g ai/ha + 350 mL d'un agent tensioactif non ionique par 100 L de l'eau	Toutes les cultures ci-dessus plus le canola

†Le taux d'application du produit dépend de la garantie du produit. Se référer à l'étiquette du glyphosate pour plus d'information sur les mauvaises herbes supprimées, le mode d'emploi ainsi que les restrictions et les mises en garde de l'étiquette Utiliser seulement des produits à base de glyphosate homologués pour la suppression des mauvaises herbes dans la jachère et le chaume.

**Directives d'application**

**Notes sur le traitement des jachères**

1. Travailler le sol au printemps et appliquer l'herbicide Korrex B lorsque :

Mauvaises herbes	Stade de croissance des mauvaises herbes
chardons	la majorité des chardons sont levés et avant le stade de début des boutons (15 - 25 cm de hauteur)
liseron des champs	au stade de floraison
autres mauvaises herbes	au stade de début des boutons

2. Travailler le sol trois semaines après le traitement.

**Notes sur le traitement des chaumes**

1. Traiter les repousses après la récolte et au moins deux semaines avant un gel meurtrier.

**Suppression des vivaces en rosette dans les jachères**

**Notes sur le traitement**

1. Pour une suppression optimale du chardon des champs, il faut utiliser une approche à long terme qui comprend des traitements de la culture, post-récolte et de jachère, combinés à des techniques de travail du sol.
2. Travailler la terre au début du printemps et continuer, au besoin, tout au long de l'été. Note : travailler la terre pour la dernière fois avant la fin de juillet (entre le 15 juillet et le 1<sup>er</sup> août); le travail du sol final devrait couper le chardon de 5 à 7,5 cm sous la surface du sol.
3. Traiter avec 110 à 220 L/ha d'eau lorsque la majorité des chardons levés sont au stade de rosette trapue de 15 à 25 cm diamètre.
4. Appliquer au moins deux semaines avant un gel meurtrier.
5. Travailler le sol trois semaines après l'application.

**NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

Mauvaises herbes supprimées	Dose	Cultures possibles l'année suivante
chardon des champs	1,25 L/ha	céréales maïs fourrager haricots blancs canola soya

**ZONES TAMPONS**

Aucune zone tampon n'est requise pour l'utilisation des méthodes ou des équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal, traitement localisé, pulvérisateur intercalaire avec écrans protecteurs, bassinage du sol et incorporation au sol.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval des habitats terrestres sensibles (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

**Zones tampons pour les utilisations dans des sites agricoles – gouttelettes de taille grossière (ASAE)**

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				
		habitats d'eau douce d'une profondeur de :		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Orge, avoine, seigle, blé, (céréales)	0	0	0	0	1
	Terres en chaume ou en jachère	1	1	0	0	5

Lorsqu'on emploie un mélange en réservoir, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

Lorsqu'on pulvérise un mélange en cuve, il faut consulter les étiquettes de tous les produits combinés et laisser la plus grande zone tampon (c'est-à-dire la plus restrictive) stipulée sur l'une de ces étiquettes, et on doit appliquer le mélange en utilisant les plus grosses gouttelettes (selon les catégories de l'ASAE) prévues sur les étiquettes des produits d'association qui constituent le mélange en cuve.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Korrex B est un, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Korrex B et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- S'il y a lieu, utiliser Korrex B ou les herbicides du même groupe 4 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Corteva Agriscience Canada Company en composant le 1-800-667-3852.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

010421

Code de l'étiquette: CN-31205-004-F

Remplace: CN-31205-003-F